

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 1 (1970-1971)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Chronique AVS

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La rente complémentaire ? un dû ?

Les personnes à revenus modestes sont en général les dernières à s'en plaindre. Ou, à tout le moins, à tirer les ficelles, selon l'expression consacrée, pour les améliorer. Le fantôme de l'Assistance publique plane encore sur elles et les relents de l'institution, au demeurant fort utile en de nombreuses occasions, leur donnent presque la nausée. L'AVS, ce n'est pas l'Assistance, publique ou non. Elle ne songe pas davantage à la remplacer, les buts n'étant pas tout à fait identiques de part et d'autre. Les deux se complètent peut-être, bien qu'elles aient chacune une signification très précise.

Comme la rente ordinaire AVS découle de la loi, la rente complémentaire provient de la même source. Autrement dit, celui qui entend renoncer pour une raison ou pour une autre à la seconde — le cas ne s'est heureusement jamais produit à notre connaissance! — devrait en même temps renoncer à la première... Il faut des paradoxes, souvent, pour « démolir » une argumentation spéciuse.

En résumé, il n'y a donc pas de honte — utilisons ce terme violent pour nous exprimer — à demander aujourd'hui une rente complémentaire AVS, tout au contraire : la société a des dettes envers certains de ses membres, qu'elle se plaît à acquitter tout de même parfois à l'aide d'une « rallonge » bienvenue.

### UN AUTRE INTÉRÊT

La rente complémentaire, c'est déjà quelque chose, surtout lorsqu'il y a peu auparavant. En l'obtenant, on arrondit les fins de mois, sans pour autant se livrer à des fredaines que l'estomac, dit-on parfois, ne supporterait... plus.

Ce n'est pourtant pas tout : l'octroi d'une rente complémentaire se double de prestations non négligeables dans le domaine de l'assurance maladie-accidents. Et pour ceux qui n'en possèdent pas à l'heure de la retraite (ou de la rente!), dans l'impossibilité où ils sont en outre de s'assurer, sauf dans des conditions très limitées et encore sous réserve d'être domiciliés dans une ville qui leur offre la faculté de se couvrir auprès de son service des œuvres sociales de ces risques, le bras de l'AVS leur est d'un précieux secours. Les « prestations complémentaires pour frais de guérison », les PCG en langage spécialisé, existent bel et bien, quand bien même on en ignore trop souvent l'existence.

Il n'entre pas dans notre propos d'en parler en détail, de définir la « quotité disponible » ou de broder sur tel ou tel autre de ses éléments. Il s'agit au contraire de les mentionner en engageant vivement nos lecteurs, une fois de plus, à bénéficier des avantages (que d'aucuns estiment par trop réduits) de la législation sociale en vigueur en Suisse.

Donc, en clair : en bénéficiant d'une rente complémentaire,

on est du même coup assuré — même partiellement, mais peu importe aujourd'hui — contre la maladie et les accidents. Cela, il faut le savoir. Au besoin, le répéter.

### QUOI ENCORE ?

Ceci, tout bonnement : un assuré AVS qui ne pourrait pas obtenir de rente complémentaire, qui ne serait donc pas, lui, assuré contre la maladie et les accidents, PEUT tout de même demander à l'AVS de supporter une part de l'une ou des autres. Il n'est que de remplir une « demande occasionnelle de remboursement des frais de guérison », à présenter aux organes de l'AVS, au plus tard douze mois après avoir reçu les factures y relatives.

Cela, on l'ignore aussi trop souvent.

On voit immédiatement l'avantage de la chose : les personnes âgées non assurées peuvent trouver là de quoi « souffler » un peu, à l'issue d'un traitement long et coûteux. Certes, elles ne devront pas s'attendre à un remboursement intégral : on ne va pas si loin, pour le moment. Toujours est-il qu'elles bénéficieront ainsi d'un substantiel « abattement ». C'est toujours bon à prendre.

### NE PAS ABUSER !

Si la loi sait (parfois) se montrer généreuse, elle n'en frappe pas moins sévèrement ceux qui tentent de la transgresser.

L'exemple sera clair : le bénéficiaire d'une rente complémentaire AVS a négligé de déclarer un carnet de Fr. 15.000.—? Même si c'est humain, ce n'est pas une raison d'en cacher l'existence, d'autant plus qu'une signature certifie la véracité des renseignements... Sur le plan de la fortune, ce carnet n'a aucune importance, compte tenu des exonérations consenties dans ce domaine. En revanche, au chapitre des revenus, il en possède une de l'ordre de Fr. 600.— au bas mot. De Fr. 600.— qui peuvent réduire d'autant, évidemment, le montant de la rente complémentaire.

Autre exemple : on « oublie » de déclarer un sous-locataire ? Là encore, cela n'est pas indiqué. Un jour ou l'autre, à peu près fatallement, on découvrira la ou les lacunes de la demande (écrite) de la rente complémentaire. A ce moment-là, l'heure du remboursement des montants perçus à tort aura sonné.

C'est ce qu'il faut éviter.

L'exigence implique certaines exceptions, comme toute règle digne de ce nom. Mais il n'est pas dit qu'elles s'appliqueront à « votre » cas particulier. On a vu dans ce domaine des situations douloureuses, auxquelles il a bien fallu faire face.

Non, il ne s'agit pas de « sermon »! Il s'agit davantage d'un conseil d'ami pour éviter de futures imprécations, que vous ne manqueriez pas de nous adresser si d'aventure nous avions « omis » d'attirer votre attention sur ce délicat sujet. Maintenant que c'est fait, tout ira bien.

**Le cinquantenaire  
de la Maison de  
la vieillesse  
de Vessy-Genève**

**Genève**

OU?

Cela, dira-t-on, c'est de la littérature. De la mauvaise littérature encore. Et c'est vrai! Car il convient maintenant de conclure et de poursuivre en même temps. Nos lecteurs savent pertinemment qu'il existe à peu près dans toutes nos communes une agence AVS. Personne ne saurait aujourd'hui l'ignorer. Il faut donc s'adresser à elle pour disposer des formules consacrées à la rente complémentaire et au remboursement des frais de guérison, pour ne citer que celles-là. Il n'est plus que de les remplir... honnêtement, avec ou sans l'aide du préposé, de les lui restituer pour suite à donner.

Un petit détail, enfin : le dit préposé n'a pas (ce n'est pas son rôle, au contraire), à vous dire de but en blanc, sans autre étude approfondie, que votre requête est irrecevable parce que vos revenus, par exemple, sont trop élevés. Sauf, évidemment, si la chose est trop criarde. Il lui appartient simplement de prendre acte de votre demande et de la transmettre pour décision aux organes supérieurs. D'ailleurs, ces quelques lignes sont presque superflues : les préposés AVS, dans leur immense majorité, jouent le jeu. Ce sont avant tout des conseillers sociaux qui savent ce que parler veut dire.

Paul-Armand Olivier

## Knie au grand cœur

La tournée du Cirque Knie 1971 mérite d'être qualifiée, sans emphase aucune, de triomphe. Commencée en mars à Rapperswil, elle s'achèvera le 28 novembre prochain à Bellinzona.

Dans les principales villes du pays, Knie respecte chaque année une belle tradition : offrir un spectacle aux moins favorisés d'entre nous : petites bourses, vieillards, malades, handicapés. En tout, ce sont plus de 6000 personnes qui ont été accueillies avec le sourire par la famille Knie et par le très actif chef de presse du cirque, notre ami Chris Krenger.

Cette photo a été prise à Lausanne, au cours d'une représentation-cadeau qui, avec tant d'autres, prouve une fois de plus que Knie est un « cirque au grand cœur ».

Nous l'en félicitons et l'en remercions.



Le 11 octobre 1971, la Commission administrative de l'Hospice général, institution genevoise d'action sociale, avait convié les autorités genevoises, des personnalités représentant les milieux sociaux du canton et la presse, à célébrer le cinquantenaire de la Maison de la vieillesse de Vessy.

Dans la plaquette éditée à l'occasion de ce jubilé, nous relevons les renseignements suivants sur cette maison de retraite :

De tout temps, l'Hospice général s'est préoccupé du sort des personnes âgées ; l'œuvre dont il se trouve être l'héritier, l'Hôpital général, accueillait dès sa fondation, en 1535, des personnes âgées dans les locaux de l'ancien couvent de Sainte-Claire au Bourg-de-Four, tout en distribuant des secours et des médicaments à d'autres personnes âgées restées à domicile.

En avril 1876, la Commission administrative décida de la construction d'un bâtiment spécial à Anières, et c'est le 9 août 1882 que la maison ouvrit ses portes et recevait cinquante, puis cent, puis, quelques années plus tard, deux cents personnes âgées. A fin septembre 1921, les pensionnaires quittaient cet établissement pour une nouvelle résidence sise sur le territoire de la commune de Veyrier.

Une pensionnaire qui résida de nombreuses années à la Maison de Vessy la décrivait en ces termes :

« En son vaste domaine, magnifiquement située au-dessus de l'Arve entre les beaux horizons du Salève et du Jura, la Maison de la vieillesse règne sur le plateau de Vessy. Trois bâtiments constituent maintenant la « Cité-Vessy », entourée de ses plantations florales et potagères.

» Les améliorations données récemment à notre domaine sont remarquables. La plus importante fut la construction du « Pavillon Gomarin » — aile droite — en bordure du petit bois d'où l'on domine les eaux de l'Arve. Le Pavillon Gomarin, ou maison des couples, a pris la place de la vieille demeure qui menaçait ruine, et, depuis longtemps, se révélait trop exiguë. Le nouveau bâtiment atteint plusieurs buts. Divers locaux utilitaires ont pu être aménagés en marge des appartements offerts aux ménages et sont installés selon les procédés les plus pratiques de la technique moderne.

» Celle-ci, au reste, se manifeste de la manière la plus heureuse dans la conception des petits logis, lesquels sont situés face au Salève. Chacun se compose d'une grande pièce formant chambre à coucher et petite salle de séjour, plus une cuisinette-lavabo et W.C. particuliers. Deux salles de bains par étage sont à la disposition des locataires.

» Propreté et commodité, air et lumière. Tels furent les mots d'ordre donnés aux constructeurs. »

La Maison de la vieillesse de Vessy peut recevoir 230 pensionnaires valides ou relativement handicapés, dès l'âge

de 62 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes, d'origine genevoise ou confédérée.

Les pensionnaires bénéficiant d'une rente AVS et des prestations de l'Office des allocations aux personnes âgées, ou ayant des ressources équivalentes, paient le prix de pension minimum de Fr. 15.— par jour pour une personne seule. En revanche ceux qui ont des revenus supérieurs versent un montant supplémentaire sur la base d'un tarif différentiel. Le montant de l'argent de poche, qui varie en fonction du tarif différentiel, est au minimum de Fr. 60.— par mois pour une personne seule. Une unité de soins située dans le pavillon Gomarin reçoit les pensionnaires devenus momentanément dépendants à la suite de maladie aiguë ou d'accident. Les soins médicaux sont administrés par un personnel qualifié sous la responsabilité du médecin de l'établissement; ce dernier veille également à prévenir dans la mesure du possible toute séquelle éventuelle, en favorisant notamment l'intervention rapide de la physiothérapeute.

L'organisation des loisirs tient compte des désirs et des possibilités des pensionnaires.

Des séances de culture physique sont organisées par une spécialiste, en groupe dans le local prévu à cet effet, ou individuellement, en chambre.

« La Maison de la vieillesse, dans son action sociale, a dépassé de beaucoup les limites prévues. Sereine et gaie dans sa parure de verdure, elle oriente vers les sommets ses trois visages de pierre. Elle fait confiance à l'avenir. »

(Citations extraites d'un texte de Mlle R. Gos.)



**Le jardin vu d'une chambre de l'Hôtel Continental. Six jours de soleil...**

« Nous venons du Sentier, nous ont dit les dames, cela nous change d'être ici. Tout est très bien organisé. Nous sommes 42 personnes\* en tout dont 12 messieurs. Les autres viennent d'un peu partout. Nous avons fait connaissance dans le car. Nous avons passé le Simplon confortablement, grâce à un chauffeur très calme et très sûr de lui. Le temps était splendide, le paysage merveilleux.

» Il n'y a pas trop de visites organisées. En fait deux promenades sont prévues durant le séjour. Par exemple, nous sommes allées faire un tour au marché pittoresque de Luino. Nous sommes allées à Côme. Nous sommes libres le reste du temps. Il y a le petit funiculaire de Lugano qui nous permet de descendre au bord du lac et remonter, sans fatigue. Il y a les repas à l'hôtel, avec une cuisine variée qui nous convient bien.

» Et puis c'est bon marché, le funiculaire coûte quatre sous... Tout le voyage: 195 francs tout compris! Nous rentrons demain, c'est bien dommage que ce soit déjà fini... »

M. Fassbind, le directeur de l'Hôtel Continental, fait tout ce qu'il peut pour satisfaire sa clientèle: « Notre point fort, c'est la cuisine. Nous ne faisons pas de menu spécial pour personnes âgées, mais une bonne cuisine saine et appréciée de tous nos clients.

» Cette clientèle nous est très sympathique et, à la dernière soirée il y a toujours beaucoup d'ambiance entre les participants. Ma femme et moi offrons un petit verre et sous l'animation du guide, la soirée d'adieu se prolonge parfois tard dans la nuit... Ce sont des touristes qui arrivent et ce sont des amis qui s'en vont... »

Yves Debraine

## 6 jours de vacances au soleil: 195 francs!

Vaud

Il y avait trois dames sous trois palmiers, profitant du soleil, à dix heures du matin, dans le jardin de l'Hôtel Continental, à Lugano. Détendues, souriantes, elles bavardaient entre elles, goûtaient leurs vacances au Tessin.

On sait que le Tessin attire beaucoup de millionnaires sur les rives tièdes de ses lacs. Les étés s'y prolongent en automne, les automnes arrivent presque à rejoindre le printemps. C'est le Sud, à quelques heures du Nord; juste un col à passer...

Les trois dames n'étaient pas millionnaires du tout, mais elles avaient su profiter d'une offre de l'**agence Montreux-Voyages** qui propose, entre autres, aux personnes âgées, six jours d'évasion vers la douceur du sud des Alpes.



**Neuchâtel**

## Aux personnes n'ayant pas d'assurance maladie domiciliées à Lausanne

Dès le 27 septembre écoulé, toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, domiciliées à Lausanne, étrangères aussi bien que suisses, qui ne sont pas encore affiliées à une caisse d'assurance maladie et accidents, peuvent, par l'intermédiaire de la commune, souscrire un contrat avec la Société vaudoise et romande de secours mutuels. Inscription dans les locaux situés au n° 13 de la place de la Gare.

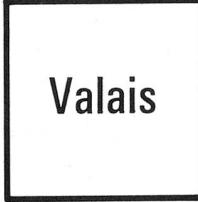
Le service social

## Migros-jeunesse et la photographie

Migros-Jeunesse est peut-être plus qu'un photo-club. On y découvre autant d'intentions que d'idées. Mieux, on se souvient de la visite à la galerie-club. Elle abritait, jusqu'au 27 octobre, des œuvres de jeunes de seize à vingt ans, sous le titre: Exposition de photographies VU. En fait tout était à voir et principalement à penser, dans ce thème cher à notre journal: « Le troisième âge ». Sur le plan artistique, il ne s'agit pas de photographies conçues, choisies ou exécutées pour prouver ou choquer, mais bien pour exprimer la perception par des jeunes du monde du troisième âge.

Le plus important touche l'extraordinaire expérience que la préparation de l'exposition a permis de vivre au point de vue des contacts humains. Force est de reconnaître que le respect mutuel a constitué la base essentielle des rapports. Enfin, de là à affirmer que les jeunes et les aînés savent se comprendre et s'apprécier, il n'y a qu'un pas. La photographie le fait franchir.

Le bénéfice de la vente du catalogue a été intégralement versé au profit de personnes âgées dans le besoin.



**Valais**

## Merci à Martigny

Grâce au Département valaisan de l'intérieur, « Aînés » a participé à cette brillante fête-exposition que fut le Comptoir de Martigny. Ce 12<sup>e</sup> Comptoir a battu tous les records précédents: avec 84.000 visiteurs, soit presque 4000 de plus que l'an passé.

Amicalement accueilli au stand de la Santé publique, notre journal a pu se faire connaître d'un large public essentiellement valaisan. Désormais, le Pays du Rhône fait partie de notre grande famille de lecteurs. Que M. le conseiller d'Etat Guy Genoud et M. le Dr Calpini en soient remerciés!

## Fondation pour la vieillesse

Extrait du rapport d'activité 1970:

- une vingtaine de nouvelles aides ménagères instruites;
- 31 groupes de gymnastique avec 588 participants (1969: 8 et 70);
- les clubs de loisirs groupent 2858 membres;
- la présidence de la section est désormais assumée par M. René Meylan, conseiller d'Etat, qui succède à M. Fritz Bourquin, conseiller d'Etat appelé à la direction générale des PTT à Berne.

## Nous avons abonné nos retraités...

En page 14 de ce numéro, nous publions un « tableau d'honneur » qui donne la liste des entreprises et institutions ayant abonné leurs retraités à « Aînés ».

Une de ces entreprises, FLEURIER WATCH CO, FLEURIER, nous fait aimablement part des réactions de ses propres retraités bénéficiant de l'abonnement offert.

M. Maurice Jéquier, directeur, nous écrit: « Nous pensons vous faire plaisir en vous informant du succès de cette initiative et en vous donnant quelques photocopies des nombreuses lettres que nous avons reçues de nos anciens collaborateurs.

» Nous souhaitons que beaucoup d'autres entreprises aient connaissance de cette expérience et la soumettent à leur comité de fondation ou à leur chef du personnel. La dépense est minime en regard du plaisir qu'elle procure. » Que disent les retraités de la grande entreprise de Fleurier? Voici quelques extraits de leurs lettres.

— « Cette revue ne ressemble en rien aux Buffalo-Bill de nos dix ans. Merci d'avoir songé à ces « vieux qui n'ont plus le cœur bien gai » comme l'avait mis en musique J. Dalcroze. »

— « Croyez que votre initiative m'a fait chaud au cœur... »

— « Ce journal est très intéressant et je l'apprécie beaucoup. »

— « Merci d'avoir pensé à agrémenter les loisirs des personnes âgées en retraite. »

— « Nous sommes heureux de penser que chaque mois nous aurons le privilège de recevoir cette revue, ... »

Ces témoignages sont éloquents. Nous savons gré à Fleurier Watch Co d'avoir eu la délicate pensée de nous les communiquer.

Nous souhaitons qu'ils encouragent beaucoup d'autres entreprises à offrir à leurs retraités l'abonnement à « Aînés », surtout au moment où Noël se prépare...

AINÉS